

FACTURE du 25 Novembre 2019



Pour nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

Téléphone

[0 969 323 458](tel:0969323458)

(appel non surtaxé)

Renseignements du lundi au vendredi 8h-19h,

samedi : 9h-12h

Urgence : 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Courrier :

VEOLIA Eau Clientèle

TSA 50119

37911 Tours Cedex 9

SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Grésivaudan Communauté de Communes

390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex

Tél : 04 76 99 70 00

Adresse desservie :
M ODION YVES
304 CHEMIN DES EVEQUAUX
38330 BIVIERS

Votre référence :

03 560 045 07580401 19401

Votre identifiant Espace personnel :
jeanpierre.odion@aliceadsl.fr

03.560.045

M YVES ODION
20 AVENUE LOUIS BONNET EYMARDS
38700 CORENC
FRANCE

Votre solde de compte

Montant de l'avoir :

comprenant :

■ Abonnement

(voir détail au verso)

Un remboursement du montant de votre avoir vous sera adressé prochainement.

-10,09 € TTC remboursé
prochainement

-10,09 €

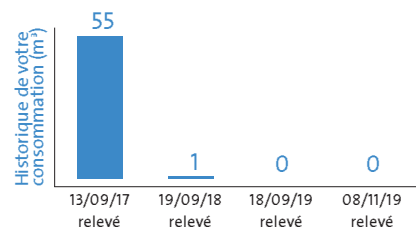
Période facturée

SOLDE TOUT COMPTE

Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

0 m³



DUPLICATE

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant distributeur (€ HT)	Montant autres organismes (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement (part distributeur)			-6,23		5,50	
Abonnement (part communautaire)				-3,33	5,50	
<i>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</i>			-6,23	-3,33		-10,09
Total général : -9,56 € HT			-6,23	-3,33		-10,09
Total TVA (5,50 %) : -0,53 €						
				Montant de l'avoir :		-10,09 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien index	Nouvel index	Date du relevé	Consommation
I10JA074048	15	309	309	08/11/2019	0

Glossaire

- **Eau :** La distribution de l'eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.
- **Eaux Usées :** Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.
- **Abonnement :** Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.
- **Consommation :** Montant de votre facture en fonction du volume consommé en m³.
- **Agence de l'eau :** Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.
- **Part(s) Collectivité(s) (communale, syndicale, ...)** : Montant reversé aux collectivités responsables du service public et destiné à financer les réseaux et installations.
- **Part Distributeur :** Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Votre paiement

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- **Paiement par prélèvement mensuel :**
Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.
- **Paiement par TIPSEPA :**
Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.
Datez et signez votre TIPSEPA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPSEPA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPSEPA daté et signé.
- **Paiement par Carte Bancaire :**
Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.
- **Paiement par prélèvement à l'échéance :**
Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.
- **Paiement par chèque :**
Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.
- **Pour payer par virement bancaire :**
VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX RIB 31489 00010 00219435534



DUPLICATA